

L'an deux mille dix-sept, le 8 mars, à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation en date du 2 mars 2017 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. GUESNIER – Mme LAMARCHE – M. DHOURY – M. HARNY – M. DEMEILLIEZ – Mme GAUTHERON – M. BOILET – Mme MAUREY – M. FONTAINE – M. POIRIER – Mme BROZYNA – M. POILANE – Mme MARCELINO – M. ARENS – M. LAMORT – M. MARQUETTE – M. MIGNARD – M. PILLOT – Mme GAMBIER – Mme CHEMELLO ANCEL

Pouvoirs : Mme BOMY (pouvoir à M. GUESNIER) – Mme MONTANARI (pouvoir à Mme GAMBIER) – M. HALLU (pouvoir à M. MIGNARD)

Mme GAUTHERON est élue secrétaire de séance.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

8 mars 2017 à 20 H 30

ORDRE DU JOUR :

1. Demandes de subventions
2. Baux communaux
3. Autorisation dépenses d'investissement 2017
4. Redevance occupation domaine public
5. Rémunération animateurs
6. Allocation stagiaire
7. Indemnités des élus
8. Débat d'Orientation Budgétaire
9. Rapport annuel syndicat des eaux

Avant de commencer le Conseil Municipal, vous savez que le bassin d'aviron prend forme et surtout le dossier carrière a été déposé a la DDT par la Sté LAFARGE, l'enquête publique a commencé le 03/03, Mme WARAU et M. CIAVERINI vont nous présenter le projet et permettra de donner un avis au commissaire enquêteur.

M. GUESNIER rappelle que le conseil municipal par délibération à accepter le projet d'un bassin sport-nature de 1 100 mètres, mais le projet se situe dans une zone Natura 2000, il va falloir se battre pour avoir un bassin de 1 100 m car le tourisme nautique n'est intéressant qu'avec un bassin de 1 100 m.

Félicitations à Mme WARAU et M. CIAVERINI qui n'étaient pas là au début du projet mais qui font un travail remarquable.

1) Demandes de subventions

Présentation de M. MIGNARD

Dans le cadre des travaux du carrefour central, la commune a déposé un dossier en 2016 pour l'aménagement à hauteur de 242 170 € HT. Suite aux travaux supplémentaires prévus en 2017, il convient de déposer deux dossiers distincts :

- Réseaux secs et Eaux Pluviales : 26 % de 264 291 €, soit 68 715 €
- Voirie et aménagement : 26 % de 307 125 €, soit 79 852 €

Les subventions du conseil départemental sont plafonnées à 400 000 € il faut donc faire 2 dossiers. Depuis que nous avons déposé ces dossiers le conseil départemental nous a informé que le pourcentage pouvait monter à 36%, 10 % de plus car cela touche une route départementale.

Dans le cadre de l'étude et mise en œuvre d'un plan de circulation (carrefour central). Le montant s'élève à 14 400 € HT. Il est nécessaire de déposer deux dossiers de subventions :

- FSIL : 5 760 € (40%)
- Conseil Départemental : 3 744 € (26%)

M. GUESNIER : La Commission d'Appel d'Offres a eu lieu hier, les entreprises sont choisies, aussi bien pour le carrefour central que le plan de circulation.

Dans le cadre des travaux de l'église Sainte Trinité, il est nécessaire de lancer le Projet Architectural et Technique pour les tranches futures et autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de mission. Le montant s'élevant à 39 596 € HT. Il est nécessaire de déposer deux dossiers de subventions :

- DRAC : 50 %
- Conseil Départemental 25 %

M. POIRIER : Il s'agit de quels travaux ?

Réponse de Mme GAMBIER : La restauration du chevet et du transept, de l'ensemble des parois extérieures et des vitraux, stabilisation de la façade ouest et assainissement de l'édifice. L'estimation est de 700 000 € HT de travaux. Etude préalable de 2011, M. ALGRIN a rajouté toutes les maçonneries extérieures et le redressement de la façade, ainsi qu'une réévaluation des travaux.

M. POIRIER : C'est la subvention pour les travaux ?

M. GUESNIER : La subvention est uniquement sur l'étude. Pas sur les travaux, les taux ne sont pas les mêmes.

M. ARENS demande quand est prévue la réouverture de l'église ?

Mme GAMBIER : Théoriquement ce sera fini pour le 26/03 avec le concert de gospel qui est prévu ce jour là.

M. POILANE : les 350 000 € de travaux supplémentaires ça représente quoi ?

Mme GAMBIER : La première estimation des travaux prévus étaient de plus de 500 000 €. Nous prévoyons des travaux supplémentaires qui ne seront pas forcément faits. Par exemple les vitraux, dans la phase 2 les travaux sur les vitraux étaient peu importants et l'appel d'offres a été infructueux, nous élargissons donc les vitraux.

M. GUESNIER : Après ce sera à nous de voir si nous pouvons faire l'ensemble des travaux.

M. POIRIER : Les travaux se feront en 2018 ?

M. GUESNIER : Surement fin 2018, en une phase ou deux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

2) Baux communaux

Présentation de M.MARQUETTE

Etablissement d'un nouveau bail commercial avec La Poste avec un loyer mensuel de 400 €, les charges seront facturées au prorata des consommations.

Etablissement d'un bail commercial précaire d'un an pour le local de l'Auto-Ecole situé rue du Maréchal Foch avec un loyer mensuel de 320 €.

Etablissement d'un bail précaire d'un an pour le logement sis 20 rue de l'Abreuvoir avec un loyer mensuel de 450 €.

M. POILANE : Pour la poste c'était la mairie qui payait les consommations de fioul ?

M. GUESNIER : Non, c'était la poste qui payait et qui se débrouillait avec le locataire, aujourd'hui ce n'est plus le cas, il y a 1 logement distinct du bureau de poste, donc on remet à jour ces baux et ces loyers.

M. POILANE : C'était la mairie qui avait l'entretien de la chaudière, il faut donc redemander quelque chose aux locataires.

M. GUESNIER : Oui ce sera au prorata par les locataires, la mairie ne paiera plus rien, ni pour l'eau ni pour l'électricité.

M. POIRIER : A quoi correspond le logement rue de l'Abreuvoir ?

M. GUESNIER : C'est l'ancienne maison de M. BARON qui est décédé, la maison a été mise en vente et l'EPFLO a préempté. Cet espace fait partie d'une dent creuse avec la ferme AXCEL, l'EPFLO autorise de mettre en location par la commune, plutôt que de laisser la maison se dégrader, donc nous allons mettre les locataires qui sont actuellement dans la maison de l'école maternelle des Linières Square André Malraux que nous mettrons en vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

3) Autorisation dépenses d'investissement 2017

Présentation de M.MIGNARD

Les dispositions de l'article L. 1612-1, Al. 3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée au présent alinéa précise le montant et l'affectation des crédits. Dans l'attente du vote du budget, il convient de prévoir certaines dépenses d'investissement par anticipation.

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre	Libellé	BP 2016 + DM	Crédits ouverts par anticipation (maxi 25 %)
20	Immobilisations incorporelles	41 900	10 475
21	Immobilisations corporelles	871 955	217 988
23	Immobilisations en cours	304 785	76 196

M. GUESNIER : Il s'agit des travaux de l'église et peut être l'étude de circulation que nous aurons à mandater avant le vote du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

4) Redevance occupation domaine public

Présentation de M. DHOURY

Considérant que la commune a institué par délibération du 31/03/2011 la redevance d'occupation du domaine public, il est nécessaire de voter la mise en recouvrement :

- L'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité (SICAE) pour 2016 : 474 €
- L'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de télécommunications (ORANGE) pour 2016 : 2 429.93 €

M. POILANE : Et le gaz ?

M. GUESNIER : On ne l'a pas encore mais ce sera fait comme chaque année.

M. POIRIER : C'est tout pour la SICAE ?

M. GUESNIER : Oui, nous avons demandé l'année dernière, les calculs sont exacts.

M. POIRIER : Et les pylônes en aérien à haute tension ?

M. GUESNIER : C'est RTE, c'est national et il n'y a pas de redevance.

M. POILANE : La destination n'est pas Choisy donc on ne touche rien.

M. GUESNIER : Par contre il y a des modifications de réseaux, il faudra les prendre en compte à l'avenir.

POIRIER : Je suis en retraite, je peux m'en occuper.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

5) Rémunération animateurs CLSH et centres de vacances

Présentation de Mme MAUREY

Dans le cadre du Centre de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires, nous devons recruter des animateurs temporaires.

Considérant la mise en place du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations,

A compter du 1^{er} janvier 2017, ces animateurs seront recrutés dans le cadre de contrats à durée déterminée et rémunérés selon les bases précisées ci-dessous :

Animateurs diplômés et stagiaires (BAFA) : une journée de semaine = 1/30^{ème} du salaire afférent à l'indice de rémunération d'un adjoint d'animation territorial au 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Animateurs non diplômés : 70 % du traitement d'un animateur diplômé (BAFA)

Nuitées accompagnement campings : 10.05 € la nuitée.

Des heures complémentaires pourront être accordées dans le cadre des préparations nécessaires aux activités.

Dans le cadre des séjours en centres de vacances, des animateurs sont recrutés pour l'accompagnement des adolescents.

Considérant que la mairie, pour les animateurs, prend en charge financièrement en totalité les activités, les sorties, les forfaits ski s'il y a lieu, etc..., l'hébergement en pension complète et les frais annexes,

Considérant que les cours de ski donnés aux adolescents sont dispensés par des moniteurs de l'Ecole de Ski Français (ESF)

Considérant la mise en place du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations,

A compter du 1^{er} janvier 2017, ces animateurs seront recrutés dans le cadre de contrats à durée déterminée et rémunérés selon les bases précisées ci-dessous :

Pour les séjours avec hébergement, le temps de travail forfaitaire par journée de travail sera rémunéré comme suit :

1 animateur diplômé (BAFA) : une journée de semaine = 1/30^{ème} du salaire afférent à l'indice de rémunération d'un adjoint d'animation territorial au 1^{er} échelon de l'échelle C1.

En outre, les samedis et dimanches seront indemnisés avec une majoration de 50% de la rémunération journalière et les nuits seront indemnisées à raison de 20% de la rémunération journalière.

M. GUESNIER : Des bases de calculs donnés par les centres de gestion et que l'on doit appliquer à compter du 1^{er} janvier.

MIGNARD : Rien ne change, le grade a changé mais au niveau de la rémunération rien ne change.

M. GUESNIER s'est rendu à ARECHES pendant les vacances, le site AZUREVA où est hébergé le séjour de Choisy au Bac est unique, ce site n'accepte plus d'autre groupe autre que celui

de Choisy au Bac. Cela fait 5 ans que nous allons au même endroit. C'est un séjour exemplaire, pour preuve les ados qui sont trop vieux voudraient y retourner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

6) Allocation stagiaire

Présentation de Mme LAMARCHE.

Considérant que la délibération d'allocation pour les stagiaires date de 2014, il est proposé au conseil municipal de maintenir l'allocation de 150 € en récompense des services rendus aux jeunes effectuant un stage d'au moins 3 semaines dans les services de la Mairie.

M. GUESNIER il est normal de récompenser les jeunes qui viennent, quand on travaille il est normal d'être récompensé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

7) Indemnités des élus

Présentation de M. GUESNIER

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Considérant la modification de l'indice terminal au 1er janvier 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice 1022, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 46 %.
- 6 adjoints : 14.5 %.
- conseillers municipaux délégués : 6 %.

M. POIRIER : On n'augmente pas, on reste au même taux. Il est important de préciser que ce n'est pas une augmentation de notre fait.

M. GUESNIER : Oui c'est juste l'indice, c'est une délibération de principe, c'est national. Nous sommes bien au dessous du maximum autorisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

8) Débat d'Orientation Budgétaire

Présentation de M. MIGNARD

LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017 (lettre du préfet du 24.1.2017)

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les articles L. 2312-1, L.5211-36 et L.3312-1 du CGCT impose qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « *les orientations générales du budget de l'exercice* » dans un délai d'environ deux mois précédant l'examen et le vote du budget primitif.

Le rapport qui doit être établi, **doit comporter** :

Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité et de subventions.

La présentation des engagements pluriannuels

Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Vote

Il est pris acte du DOB par une délibération du Conseil Municipal qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur lequel se base le DOB.

Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016

Transmission : Le rapport et sa délibération doivent être transmis au préfet.

Publication : Le rapport fait l'objet d'une publication.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, les documents d'informations budgétaires et financières sont mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans le délai d'1 mois à compter de l'adoption par le Conseil Municipal auxquelles ces documents se rapportent. Les conditions de leur mise en ligne doivent garantir leur accessibilité, la gratuité ainsi que leur conformité aux documents soumis au Conseil Municipal. Doivent ainsi être mis en ligne les documents mentionnés à l'avant dernier alinéa de l'article L.2313-1 du CGCT pour les communes.

Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016

Dans sa lettre du 24.01.2017, le Préfet de l'Oise nous précise la date des principales échéances du calendrier budgétaire 2017 :

	Date limite de vote	Date limite de transmission en préfecture	Articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT)
Budget 2017	15/04/2017	30/04/2017	L.1612-1 et s ; CGCT et L.1612-8 CGCT
Compte administratif 2016	30/06/2017	15/07/2017	L.1612-12 CGCT L.1612-13 CGCT

Note de présentation brève et synthétique retraçant les principales informations financières

(Articles L.2313-1, L.3313-1, L.5211-36 du CGCT)

Cette note pourra comporter les données suivantes (à titre indicatif) :

Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...

Priorités du budget

Produits et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

Niveau de l'Épargne brute (CAF) et de l'épargne nette

Niveau d'endettement

Capacité de désendettement

Niveau des taux d'imposition
Principaux ratios
Effectifs et charges des personnels.

Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc...

POPULATION

Population légale au 1 janvier 2014 en vigueur au 1 janvier 2017 : 3507 habitants.

Population Municipale 3353

Population comptée à part : 154

Population totale : 3507

Population Municipale	1982	1990	1999	2009	2014	Ecart entre 1990 - 2014	% en 25 ans de croissance
CHOISY AU BAC	2313	3786	3573	3418	3353	-433	-11.43%

Contrairement aux villes de l'ARC de taille comparable qui ont augmenté leur population (cf Annexe 1), seule Choisy au Bac a vu sa population notablement baisser sur les dernières 25 années. Cette baisse impliquerait que l'EPCI en charge de cette compétence accélère la mise en place des projets de lotissement sur la commune notamment le projet de 200 logements au Maubon initié en 2003.

La commune a toutes les infrastructures et capacités d'accueil pour cette nouvelle population : Ecoles (5 classes inoccupées) - Restauration scolaire et centre de loisirs construit en 2009. Infrastructures associatives.

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES de 2013 à 2016

	Taux de ref 2013	Produits à taux constants	Taux de ref 2014	Produits à taux constants	Taux de ref 2015	Produits à taux constants	Taux de ref 2016	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	10.24	570 778	10.25	571 335	10.45	607 041	10.55	612 849
Taxe foncière (bâti)	18.34	843 273	18.36	844 193	18.73	927 138	18.92	936 540
Taxe foncière (non bâti)	39.53	22 730	39.57	22753	40.36	23 570	40.76	23 804
Total		1 436 781		1 438 281		1 557 746		1 573 193

Les hausses impôts locaux : Leur revalorisation obéit chaque année à plusieurs paramètres : d'une part l'évolution des taux, votés par les collectivités territoriales, d'autre part celle des bases locatives, revalorisées chaque année par le Parlement via le budget de l'Etat (0,4% voté par le parlement pour 2017).

2017	Taux de réf en attente du 1253 envoyé par la trésorerie	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	10.55	615 300
Taxe foncière (bâti)	18.92	940 286
Taxe foncière (non bâti)	40.76	23 900
Total		1 579 486

L' IMPOSITION : (la variation des taux d'imposition envisagée)

- Le choix a été fait de ne pas augmenter les tarifs liés aux services à la personne (TAP – restauration scolaire...)

- M le maire envisagera selon les éléments budgétaires à sa disposition juste avant le vote du budget une hausse comprise entre 0,4% (augmentation des bases) et 1%.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

Pour l'exercice 2017, les contraintes relatives au budget restent fortes :

Le **contexte international** reste incertain, suite au brexit du Royaume-Uni, au programme protectionniste du nouveau président américain, à la crise russe- ukrainienne, à la crise migratoire due aux conflits syrien ou irakien, à la menace terroriste élevée ou simplement par rapport aux risques financiers selon l'évolution des marchés internationaux et des crises boursières qui peuvent en découler rapidement.

Le **contexte national** est à l'heure des prochaines élections présidentielles. L'issue des urnes est incertaine avec des programmes économiques fort différents et aux conséquences locales incertaines.

Des dotations en baisse constante

Le dernier rapport 2017 de la Cour des comptes indique que l'objectif de réduction de déficit de 2017 sera très difficile à atteindre [...] et appellera des efforts supplémentaires en matière de dépenses publiques ». Il souligne l'impérieuse nécessité d'améliorer la gestion de l'action publique à tous les niveaux, d'autant que « la remontée des taux d'intérêts qui est en train de se concrétiser », l'évolution à la hausse de la contribution de la France au budget européen et les dépenses liées à la sécurité intérieure et extérieure devraient compliquer la tâche du gouvernement pour atteindre l'objectif de déficit public de 2,7 % du PIB en 2017 (contre 3,3 % en 2016, 3,5 % en 2015 et 4,8 % en 2012).

« Au-delà de 2017, le rétablissement programmé des finances publiques demandera des efforts d'une ampleur inédite sur les dépenses », note également la Cour des comptes, dans son rapport public annuel 2017. Des prévisions de nature à inquiéter les collectivités locales qui ont déjà subi quatre années de baisse des dotations de l'Etat.

Le **contexte social** reste morose avec une baisse du chômage trop faible malgré des indicateurs économiques entrevoyant une sortie de crise. L'emprunt reste à un taux faible et devrait le rester les prochaines années sauf crise majeure (sortie de l'Union européenne, contexte international)

De façon **institutionnelle, les ressources** sont peu susceptibles d'évoluer en raison des restrictions budgétaires que l'État impose aux collectivités territoriales (nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement ...) et du niveau déjà élevé de la pression fiscale générale.

Au niveau local, la gestion mise en œuvre au niveau du fonctionnement municipal continue à porter ses fruits. Nous finissons l'année avec un excédent de fonctionnement de 328 314€. Les dépenses de personnel (chapitre 12) ont été contenues : pour un prévisionnel de 1 930 000€, les dépenses réelles ont été de 1 860 687,08€. Il faudra cependant budgéter la même somme de 1 930 000€ pour 2017, l'augmentation du point d'indice de 0.6% au 1 février, la revue des primes attribuées, les remplacements exigés dus aux congés maladie exigent de la prudence.

On peut saluer et remercier tous nos agents municipaux qui œuvrent avec un bon esprit professionnel, chacun selon ses propres compétences. Notons que sur nos 46 agents, 42 sont à la catégorie C et seulement 4 à la catégorie B, avec des salaires somme toute relativement bas pour certains malgré leurs grandes compétences. S'ajoutent à cette masse salariale 1 contractuel, 2 CUI et 3 contrats « Emploi d'avenir »

Les services à la population vu la très faible inflation annuelle restent inchangés. La restauration scolaire, les TAP et le centre de loisirs ne verront pas leurs tarifs augmenter.

Ces services permettent un accueil de 7h30 à 19h30 les journées d'école et de 8 à 18h durant les congés scolaires (hormis les vacances de Noël). Ces services sont facturés selon un quotient familial adapté aux ressources des ménages.

Un séjour adolescent emmène 25 adolescents aux sports d'hiver la première semaine de février

La politique scolaire reste inchangée. Un crédit de 42€ par élève est attribué par année civile. Un crédit « Projet d'école » attribue 800€. Les crédits transports sont de 1500€ pour chacune des maternelles et de 4000€ pour chacune des écoles élémentaires. Un crédit « Classes découvertes » de 10 000€ pour 2017 permettra à 2 classes de partir au Futuroscope. La rénovation du mobilier des écoles maternelles est en cours (2X 2000€ attribués en 2016, et

maintenant en 2017). Enfin pour répondre aux attentes institutionnelles, 1 TBI par école élémentaire avait été programmé en 2016 et seront installés en 2017 (RAR de 6000€) > A poursuivre en 2018.

Nos associations se voient attribuées 30 000€ de subventions sous condition de la remise de leur bilan comptable annuel. Ces associations continuent de bénéficier de la gratuité des équipements qui leur sont mis à disposition. C'est un effort majeur que la municipalité veut rendre aux acteurs qui permettent à notre commune d'être une ville d'une grande richesse associative. Les manifestations sportives et les événements culturels et festifs qui s'y passent en témoignent. Ceci a un coût très important, chaque utilisateur doit avoir cette conscience citoyenne qui lui permet d'être attentif à l'usage qu'il en fait (propreté des lieux, dépense énergétique...)

CCAS : Il fait face à de nouvelles augmentations de tarifs. 740 cosaciens ont aujourd'hui plus de 65 ans ; ce chiffre est en augmentation constante. Le budget devrait augmenter de 30 000 à 33 000€.

La gestion et l'entretien du patrimoine public est par essence un axe majeur de toute politique communale. Ce sont des coûts de fonctionnement importants que parfois l'investissement aidé de subventions tempèrent. Nous avons encore de grands chantiers à prévoir. L'isolation énergétique des écoles et autres salles communales doit se poursuivre (Ecole Mourez achevée). La rénovation des bâtiments par nos employés aussi : les vestiaires du stade sont à rénover, les bâtiments liés à l'Atelier Musical ou la salle polyvalente sont déjà en rénovation, certaines peintures de classes sont à envisager.

L'isolation phonique de l'école maternelle des Linières prévue en 4 phases pour un montant de 10 152.00 continuera en 2017 (Montant 2680€)

En ce sens, des dossiers de demande de subventions sont à réaliser au niveau du TEPCV.

La voie publique n'est pas non plus en peine de travaux à envisager. Des rénovations de chaussée sont à prévoir, et prioritairement le rebouchage de nids de poule qui pourraient s'avérer dangereux. Le fleurissement est à continuer comme l'amélioration des décorations de Noël. Pour la troisième année consécutive la **rénovation de la voie du Clos Page a été demandée (DETR ou FSIL attendus de 22040.03€ pour une dépense de 55 100.08€)**

Les rénovations des rues ont été évaluées en 2015 pour répondre à un plan pluriannuel de rénovation des chaussées :

- Danse aux fées (49 600€),
- Mont renard (26 200€),
- la plaine aux biches (42 300€),
- l'avenue de Verdun (à évaluer)

L'éclairage public a connu une 4ème phase de rénovation en 2016 pour un montant budgété à 40 845€ subventionné par la réserve parlementaire de M Carvahlo à hauteur de 17 018€ (RAR prévus sur cette recette).

Pour 2017, l'implantation de 3 bornes pour les voitures électriques (2 à la Mairie et 1 au Parking Médiathèque) sont programmées pour un montant de 20 725€. A ce titre, 2 subventions TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) restent attendues : une pour 2016 (16 616€ et une pour 2017 (16 580€) concernant l'éclairage public pour une dépense de 21 622€ HT.

La sécurité- Videoprotection

Un plan d'installation de 11 caméras a été programmé sur les budgets de 2015 et de 2016 pour un montant de 153 959,75€ subventionné à hauteur de 25 742€ (Etat) soldée en 2015 et 48 750 € (38% du HT par CD60) €. La mise en place progressive se fera en 2017. 152 095,75€ sont inscrits en dépense et 42 339€ sont inscrits en recette RAR.

La Rénovation de l'église

Les travaux d'urgence de l'église ont été réalisés sur une dépense subventionnable de 62 136 € HT par la DRAC (40%) et le Conseil Départemental (25%).

Nous en sommes à la fin de la tranche 2, à laquelle nous avons du relier des travaux d'urgence. Le constat budgétaire pour 2016 aboutit au coût de 500 281€ pour un réalisé de 235 997€25. Sont donc budgétisés pour 2017 des RAR de 264 284€71 en dépenses pour des recettes de 248 339€ correspondant aux subventions attendues de la DRAC et du CD 60.

Le montant estimé des 2 ou 3 dernières phases à réaliser selon le maître d'œuvre M Algrin aboutit à **700 000€ HT à financer**. Pour 2017, nous proposons d'inscrire le PAT (projet architectural et technique) prévu pour ces dernières phases, qui s'élève à 39 596 € HT

Les dons reçus grâce à la Fondation du patrimoine pour cette phase 2 s'élèvent à 95 000 €. Ils devraient faire l'objet d'une recette à inscrire au budget 2017.

L'aménagement du Centre-Bourg, un sujet majeur

La commune a déposé des dossiers de subventions pour l'aménagement du carrefour central afin de réduire la vitesse dans le centre du village et faciliter les accès PMR aux commerces de proximité.

La commune a reçu un arrêté attributif au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local en date du 30 juin 2016.

La maîtrise d'œuvre des services partagés de l'ARC a permis d'établir que la plupart des réseaux étaient vétustes ou défectueux, que le passage de la fibre optique devait être inclus.

	HT	TTC
Montant subventionné 2016	242 170	290 604
Montant subventionnable 2017	329 246	395 095
Plan de circulation	14 400	17 280
	585 816	702 979

Financement

	Montant des travaux	FSIL (40%)	CD 60	Part communale	TT subvent attendues
BUDGET 2016/17 (2 fois 145 000 TTC prévus)	242 170 HT	96 870 (40% du HT)	Réseaux secs et eaux pluviales : 36% de 264 291€ soit 95 145 €		
BUDGET 2017	329 246 HT	131 698 (40% du HT)	Voierie et aménagement : 36% de 307 125€ soit 110 565 €		
Plan de circulation : étude et mise en oeuvre	14 400€ HT	5 760 (40% du HT)	3744 € (26 % du HT)		
MONTANT HT	585 816 HT	234 328 HT	209 454 HT	142 034 HT (24,24%)	443 782 HT
TVA 20%	117 163			28 406,80	
MONTANT TTC	702 979 TTC			170 440,80 TTC	

Récupération de la TVA prévue en 2019 = 16,404% du montant HT (585 816) soit 96 097€ ce qui ramènera le coût communal à 74 343.80

Montant à Budgéter : 145 000€ (RAR 2016)

BUDGET 2017 : 557 979 €

TT TTC = 702 979 TTC

PS : est exempt de ce tableau un financement possible au niveau du contrat de ruralité.

Le déplacement du stade : phase 1 : Une ligne de conduite transparente à trouver

A noter : RAR Etude du déplacement du stade : 20 000€

1) Le contexte

La commune de Choisy au Bac dans le cadre de la loi SRU a prévu la construction de 200 logements. Une étude confiée au bureau d'études Patou Tandem en 2003 a déterminé le projet de la ZAC du Maubon adopté à l'unanimité par l'agglomération de la région de Compiègne qui est l'aménageur.

Après enquête publique, l'arrêté de M le Préfet est intervenu le 24 septembre 2012.

La phase 1 est sur le point de démarrer par 30 logements sociaux. La phase 2 consiste à déménager le stade du Maubon de manière à enclencher la phase 3 de logements.

Il s'avère que le club de football est passé de 210 adhérents en 2010 à 508 en 2016. Il draine de nombreux jeunes de 83 communes différentes (sur 508 licenciés, 84 cosaciens et 224 adhérents ARC). Il a donc été prévu de construire un terrain synthétique dans le déplacement du stade avec l'éclairage et la 1ère phase des VRD correspondants.

Le montant des travaux de la phase 1 est estimé à 1 039 500€ HT

2) Financement établi avec les demandes de subventions:

DETR	155 925	15% refusé
FSIL	155 925	15% en position 2
Conseil Départemental	300 000	28.86%
Fonds d'aide au football amateur	100 000	9.62%
Commune (Foncier ARC)	327 650	31.52% Sans participation de l'ARC : pas de projet possible
TT HT	1 039 500	
TVA	207 800	
TT TTC	1 246 800	

3) Rappel de l'avis rendu par la Commission finance du 20.01.2017

Vu la perte d'habitants conséquente qu'a subi notre commune depuis une vingtaine d'année, Monsieur le maire préconise d'engager la faisabilité du déplacement du stade afin de pouvoir implanter le nouveau quartier du Maubon. En ce sens, il décide de présenter lors du prochain Conseil Municipal les subventions liées à la phase 1 de ce déplacement du stade. L'urgence du calendrier de dépôt des demandes de subvention acte cette décision.

Cette demande n'augure pas de la décision finale d'entreprendre ou non cette première phase. Cette décision finale sera prise en conséquences des subventions réellement obtenues et selon la réponse de l'ARC d'inscrire ce projet au PPI en cours et d'acter l'achat des terrains à un prix à définir (1 750 000€ dans l'étude présentée)

Compte-rendu fait le 23.01.2017 par Jean-Luc Mignard

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2016

FONCTIONNEMENT 2016		<p><u>Analyse</u> : Le résultat de l'exercice de fonctionnement montre un excédent de 328 314.00€ auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de 202 302.00€ pour aboutir à un excédent de clôture de + 530.616.00€</p> <p>Le solde d'exécution d'investissement (Dépenses – Recettes) montre un excédent de 158 240.00€ auquel il convient d'ajouter le déficit 2015 reporté de 318 944.00€, pour aboutir à un déficit de clôture de 160 704.00€,</p> <p>L'excédent global de clôture est de 369 912 euros.</p>
Dépenses	Recettes	
3 473 611 €	3 801 925 €	
Excédent : 328 314 €		
Excédent reporté : 202 302€ Excédent de clôture : 530 616€		
INVESTISSEMENT 2016		
Dépenses	Recettes	
665 075€	823 315 €	
Excédent : 158 240 €		
Déficit reporté : 318 944€ Déficit de clôture : 160 704€		
Excédent global de clôture 2016 : 369 912€		

DES DOTATIONS ENCORE EN BAISSÉ EN 2017

POUR MEMOIRE :

Chiffres 2014 :

DGF Dotation forfaitaire : 301 437 €

DGF Dotation de solidarité rurale : 28 396 €

TOTAL 329 833 €

Chiffres 2015 :

DGF Dotation forfaitaire : 217 296 €

DGF Dotation de solidarité rurale : 30 307 €

TOTAL 247 603 €

Chiffres 2016 :

DGF Dotation forfaitaire : 143 500 €

DGF Dotation de solidarité rurale : 32 233 €

TOTAL 175 733€

PS : La prudence exige de prévoir pour 2017 la nouvelle baisse de la DGF et d'inscrire un montant à budgéter de 102 000 euros. La DSR devrait avoisiner 20 000€

COMPTES ADMINISTRATIF 2016

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle	BP 2016 + DM	REALISE 2016
011	Charges à caractère général	1 191 183.00 €	1 152 413.00 €
012	Charges de personnel	1 920 000.00 €	1 860 686.00 €
022	Dépenses imprévues	35 833.00 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	178 786.00 €	170 497.00 €
66	Charges financières	76 101.00 €	75 835.00 €
67	Charges exceptionnelles	3 550.00 €	2 626.00 €
023	Virement section investissement	383 857.00 €	
042	operations d'ordre	66 634.00 €	211 554.00 €
	TOTAL	3 855 944.00 €	3 473 611.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES			
		BP 2016 + DM	REALISE 2016
002	Excédent antérieur reporté	297 053.00 €	202 302.00 €
013	Atténuation de charges	106 353.00 €	107 353.00 €
042	Amortissement subvention	2 547.00 €	0.00 €
70	Produits des services	215 406.00 €	215 565.00 €
73	Impôts et taxes	2 903 835.00 €	2 932 762.00 €
74	Dotations et participations	367 501.00 €	344 068.00 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	53 000.00 €	54 934.00 €
77	Produits exceptionnels	5 000.00 €	147 243.00 €
	TOTAL	3 950 695.00 €	4 004 227.00 €
RESULTAT EXCEDENT 530 616 €			
INVESTISSEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle Article	BP 2016 + DM	REALISE 2016
001	Solde exécution reporté	318 944.00 €	318 944.00 €
040	Amortissement subvention	2 547.00 €	0.00 €
041	Opérations patrimoniales		
20 - 23	Total des opérations d'équipement	1 220 041.00 €	425 200.00 €
16	Remboursements d'emprunts	247 523.00 €	239 875.00 €
	TOTAL	1 789 055.00 €	984 019.00 €
INVESTISSEMENT RECETTES			
		BP 2016 + DM	REALISE 2016
13	Subventions d'équipement	582 236.00 €	1 020.00 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	611 328.00 €	610 741.00 €
021	Virement de la section de fonctionnem	383 857.00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	66 634.00 €	211 554.00 €
024	Produits de cessions	145 000.00 €	
	TOTAL	1 789 055.00 €	823 315.00 €
RESULTAT DEFICIT 160 704 €			
RESULTAT DE CLOTURE 2016 EXCEDENT 369 912 €			

Mairie de Choisy au Bac 13/02/2017

Commentaire : les coûts de fonctionnement par habitant sont passés de 1116 euros en 2015 à 1035 euros en 2016.

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La Capacité d'Autofinancement (CAF) se révèle être un concept central pour l'analyse d'une collectivité locale.

Ainsi, l'examen de la CAF va permettre de répondre aux questions suivantes: est-ce que l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet :

- de couvrir le remboursement en capital des emprunts de ma collectivité ?
- de dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de ma collectivité ?

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

ETAPE 1 : LE CALCUL DE L'AUTOFINANCEMENT

Charges de personnel 1 860 686	Ressources fiscales 2 932 762
Contingents, subventions versées 170 497	
Charges financières 75 835	
Autres charges 1 152 413	Dotations, subventions 344 068
TOTAL 3 259 431	Autres produits 417 741
CAF BRUTE 435 140	TOTAL 3 694 571

1

ETAPE 2 : LA CAF NETTE

L'équilibre **entre les deux sections de fonctionnement** est réalisé grâce à une ressource : la CAF Brute

Elle a vocation à couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses d'investissement).

CAF Brute - remboursement de la dette = CAF nette = Autofinancement

La CAF Brute dégagée est de 435 140

Elle participe avec les autres ressources d'investissement au financement des dépenses globales d'investissement.

Elle permet de faire face au remboursement de la dette en capital pour 239 875

La CAF nette = 435 140 - 239 875 = 195 265

Ces 195 265€ sont utilisables pour le financement des autres dépenses d'investissement.

ETAPE 3 : projection sur l'avenir

En prenant pour base la CAF brute de 2016, on peut estimer un autofinancement grandissant pour la commune d'ici 2020.

L'objectif est de pouvoir recourir dans les prochaines années à un autofinancement plus grand permettant à notre commune d'échafauder de plus en plus sereinement des plans d'investissement non soumis aux diktats des subventions

	Charges fonct réel	Charges fonct réel	CAF BRUTE	Capital emboursé	CAF NETTE
2010	3 482 814	3 493 200	10 386	185 166	-174 180
2011	3 391 682	3 584 548	192 866	191 897	969
2012	3 391 682	3 584 548	263 271	196 335	66 396
2013	3 391 682	3 584 548	294 058	213 168	80 890
2014	3 395 407	3 518 246	122 839	221 274	-98 435
2015	3 395 407	3 518 246	363 313	229 703	133 610
2016	3 395 407	3 518 246	435 140	239 875	195 265
2017			435 140	247 510	187 630
2018			435 140	197 180	237 960
2019			435 140	166 624	268 516
2020			435 140	99 927	335 213

M. MARQUETTE : Il faut faire attention car la CAF est difficilement prévisible, les collectivités reçoivent de moins en moins, il me semble compte-tenu des projets qui sont les nôtres, qu'il est nécessaire autant que possible de se projeter dans l'avenir en terme de CAF pour connaître notre capacité à emprunter. Il faut se fixer un plafond d'endettement et fixer une capacité de remboursement de capital ferme et définitive. On ne va pas retomber dans les errements passés.

Il faut se créer des priorités et des modes de financement draconiens.

M. POIRIER : Après les élections on en saura un peu plus, mais c'est difficile à prévoir.

M. GUESNIER : Il faudra faire des investissements productifs. Exemple ; quand on fait du logement cela rapporte des rentrées fiscales, si on fait de la voirie cela ne rapporte rien. Il est donc important de créer des logements sur la commune. Il faut compenser en population ce que nous avons perdus.

M. MARQUETTE : On déplace le problème, même avec le Maubon on retrouvera le même cycle. Pour les communes qui ont fait mieux que nous. Mais nous avons été les premiers à faire un grand quartier comme celui des linières. Dans 30 au 40 ans ils auront le même problème.

M. GUESNIER : Je ne discute pas de la population, mais des logements. Des logements en plus ce sont des recettes fiscales. Si on ne fait rien cela va devenir dramatique. Il y a de plus en plus de logements vacants qui ne rapportent rien, c'est dangereux. Si on ne construit pas il y aura un sérieux soucis sur Choisy au Bac. Nous sommes d'accord avec les limites d'emprunts, mais il faut faire de l'investissement productif. Nous n'arriverons jamais à 4 000 habitants, 3 700 ou 3 800 maximum.

M. ARENS : Partout on construit sauf à Choisy.

Mme GAMBIER : Les maisons qui avaient des familles nombreuses sont rachetées par des familles avec 1 ou 2 enfants maximum, la population n'augmente pas.

Capacité de désendettement = Encours de la dette au 31.12.2016/ CAF brute =
2 040 730, 47€ / 435 140 € = 4,7 années (situation critique au-delà de 10 années)

Fonctionnement : les prévisions pour 2017

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	Libelle	REALISE 2016	2017
011	Charges à caractère général	1 152 413.00 €	1 160 000.00 €
012	Charges de personnel	1 860 686.00 €	1 920 000.00 €
022	Dépenses imprévues		30 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	170 497.00 €	180 000.00 €
66	Charges financières	75 835.00 €	62 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 626.00 €	3 000.00 €
023	Virement section investissement		636 808.00 €
042	operations d'ordre	211 554.00 €	70 000.00 €
	TOTAL	3 473 611.00 €	4 061 808.00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES			
		REALISE 2016	2017
002	Excédent antérieur reporté	202 302.00 €	282 605.00 €
013	Atténuation de charges	107 353.00 €	108 000.00 €
042	Amortissement subvention	0.00 €	1 642.00 €
70	Produits des services	215 565.00 €	216 000.00 €
73	Impôts et taxes	2 932 762.00 €	2 944 493.00 €
74	Dotations et participations	344 068.00 €	289 068.00 €
75 + 76	Autres produits gestion courante	54 934.00 €	55 000.00 €
77	Produits exceptionnels	147 243.00 €	165 000.00 €
	TOTAL	4 004 227.00 €	4 061 808.00 €

INVESTISSEMENT 2016 le réalisé

BUDGETISE 2016				
PROGRAMME / DETAIL	DEPENSES	REALISE	RECETTES	REALISE
VIDEOPROTECTION	153 959.75	1 864.00	42 339.00	
MENUISERIES BATIMENTS AM	77 922.00	44 848.62	25 974.00	
VOIRIE COSSINS	6 656.46	6 656.46		
FCTVA			36 200.00	36 196.54
DIVERS (VEHICULES 12 000 + MATERIEL ST)	17 000.00	14 956.73		
Emprunts	247 522.69	239 875.16		
SOLDE EXECUTION INVT 2015	318 944.60			
EGLISE TRANCHE 2 + TRAVAUX URGENCE	500 281.96	235 997.25	248 339.00	
ETUDE RUISSELLEMENT FRANCPORT	11 820.00			
Eclairage public 2016	40 845.00	RAR	17 018.00	
PARTICIPATION TRAVAUX ORANGE COSSINS		289.55		520.41
DEPARTEMENT HUISSERIES ATELIER MUSICAL			21 420.00	
DEPARTEMENT REINE BERTHE			9 980.00	
DEPARTEMENT 1ER SEPTEMBRE			5 020.00	
CARREFOUR CENTRAL	145 000.00		193 775.00	
EAU CHAUDE COMPLEXE	19 000.00	19 864.14		
MENUISERIES ECOLE MOUREZ	48 660.00	48 659.81	16 219.94	
TONNE A EAU	7 000.00	6 225.13		
TERRAIN HENRY D'AULNOIS / JARRY	100 000.00			
ISOLATION PHONIQUE MAT LINIERES	2 680.00	2 678.40		
ECLAIRAGE SALLE MAT LINIERES	0.00	559.16		
TRAVAUX COUR MAT LINIERES	2 060.00	2 068.32		
ETUDE AD AP BATIMENTS UGAP	10 000.00	10 358.53		
ECLAIRAGE GYMNASSE	7 032.00	6 811.30		
ECLAIRAGE SALLE CONSEIL	1 000.00	889.80		
ETUDE DEPLACEMENT STADE	20 000.00	RAR		

ORGANIGRAMME CLES COMPLEXE + BAT	1 100.00	1 038.58		
MOBILIER CENTRE LOISIRS	800.00	757.90		
MOBILIER MAT CENTRE	2 000.00	1 991.72		
MOBILIER MAT LINIERES	2 000.00	1 999.48		
TBI ECOLES	6 000.00			
PC DIRECTION ECOLE MOUREZ	500.00	492.00		
DESENFUMAGE COMPLEXE	6 000.00	4 855.68		
DEFIBRILLATEURS (polyvalente + mairie)	1 500.00	1 806.00		
CIMETIERE colonnes noms	5 000.00			
CIMETIERE reprises concessions	3 000.00			
GILETS PARE BALLE PM	1 500.00	1 482.41	592.00	RAR 500
VTT PM	500.00	427.94		
SONO PORTABLE	1 000.00	1 338.00		
VIDEOPROJECTEUR	1 000.00	718.80		
Taxe d'Aménagement			6 000.00	5 415.51
FCTVA			68 402.00	68 402.48
Affectation résultat 1068			500 726.06	500 726.06
Virement du fonctionnement			383 856.71	
Amortissements			66 634.48	66 553.68
INFORMATIQUE MAIRIE	3 821.00	3 060.60		
DIVERS	5 225.18			
ARROSEUR STADE		1 803.60		
DEBROUSSAILLEUSE		898.20		
SUBVENTION OPERATION FACADES	1 400.00	1 400.00		
Opération d'ordre cession maison Paul Fort				145 000.00
Subvention CAF PC CLSH				500.00
TOTAL	1 789 055.39	665 075.33	1 789 055.39	823 314.68

LES RESTES A REALISER ET LES INVESTISSEMENTS PROJETES EN 2017

RESTES A REALISER		
PROGRAMME / DETAIL	DEPENSES	RECETTES
EGLISE	264 284.71	248 339.00
VIDEOPROTECTION	152 095.75	42 339.00
CARREFOUR CENTRAL	145 000.00	145 305.00
ETUDE DEPLACEMENT STADE	20 000.00	
Eclairage public 2016	33 634.80	17 018.00
TBI ECOLES	6 000.00	
DEPARTEMENT RUES BERTHE 1/09		15 000.00
HUISSERIES ATELIER MUSICAL ET ECOLE MOUREZ		65 706.94
TOTAL RAR solde négatif de – 87 307.32	621 015.26	533 707.94
BP 2017		
Emprunts	247 000	
SOLDE EXECUTION INVT 2015	160 704.00	
TERRAIN SYNTHETIQUE	1 247 400.00	1 247 400.00
CARREFOUR CENTRAL + etude circulation	557 979.00	298 477.00
PAT EGLISE	38 500.00	28 875
FONDATION DU PATRIMOINE		95 000.00
TERRAIN HENRY D'AULNOIS / JARRY	100 000.00	
TONDEUSE	25 400.00	
ETUDE RUISSELLEMENT FRANCPORT	11 820.00	
PORTES VILLA / ATELIER MUSICAL	20 086.16	
ETUDE RENOVATION ATELIER MUSICAL	2000.00	
CLOS PAGE	66 120.00	27 550.04
ISOLATION PHONIQUE MAT LINIERES	2 680.00	
LOGICIEL ORGANIGRAMME CLES	5 000.00	
TBI ECOLES + MOBILIER MATERNELLES	6 000.00	
CIMETIERE colonnes noms	5 000.00	

CIMETIERE reprises concessions	3 000.00	
ARMEMENT PM	15 000.00	
Taxe d'Aménagement		6 000.00
FCTVA		71 938.00
Affectation résultat 1068		248 010.00
Virement du fonctionnement		636 808.00
Amortissements		70 000.00
INFORMATIQUE MAIRIE	5 000.00	
SUBVENTION OPERATION FACADES	1 400.00	
ILLUMINATIONS	3 000.00	
BORNES VOITURES ELECTRIQUES TEPCV	20 725.00	16 580.00
TEPCV EP 2017	30 000.00	16 616.80
MACHINE A TRACER STADE	1 236.00	
AUTOLAVEUSE SALLE POLYVALENTE	6 700.00	
CHAMBRE FROIDE STADE	2 000.00	
REALIGNEMENT VOIRIES	19 647.36	
DIVERS	11 850.00	
TOTAL	2 674 097.52	2763254.84
TOTAL RAR + BP	3 296 962.78	3 296 962.78

M. POILANE : Fondation du patrimoine,on rend des comptes ?

Mme GAMBIER : Oui bien sûr, on remet les factures acquittées et ensuite on reçoit un chèque quand les travaux sont finis.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	328 314
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif	202 302
C Résultat à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	530 616
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	160 704
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	87 306
Besoin de financement F = D + E	248 010
AFFECTATION = C = G + H	530 616
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	248 010
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002	282 605
DEFICIT REPORTE D 002	

LA STRUCTURE DE LA DETTE (le niveau et l'évolution de l'endettement). Total budget = capital + intérêts

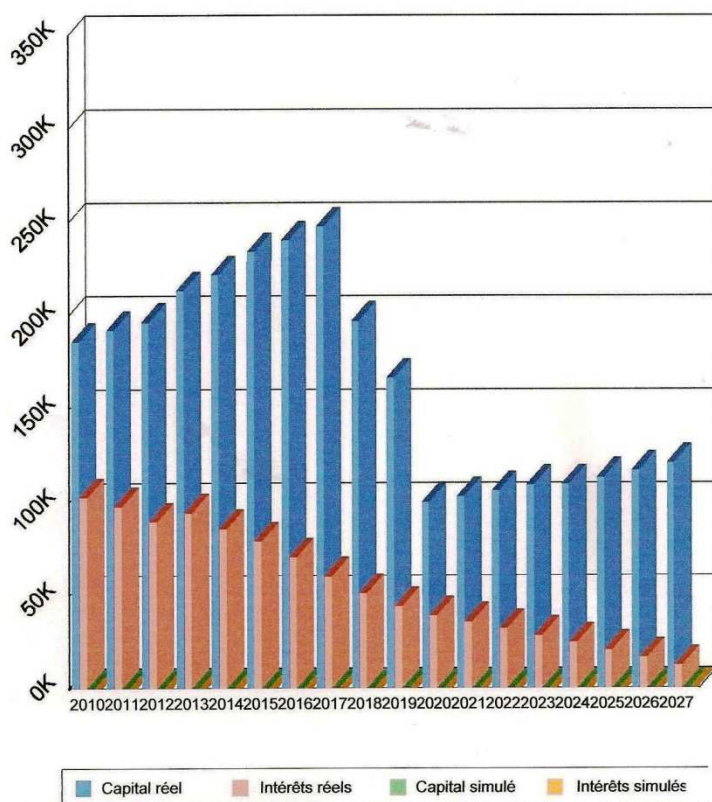
ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2017

Budget MAIRIE DE CHOISY AU BAC

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
19941 CA	Complexe 24.06.94	3 545.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
19951 CA	COMPLEXE SPORTIF-31.03.95	11 362.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20041 CA	MEDIATHEQUE	59 808.64	59 808.64	59 808.64	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20071 CE	Refinancement prêts	48 581.56	48 581.59	11 434.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20081 SG	Renégociation Prêts	44 040.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20082 CE	EIG	81 215.88	81 215.88	81 215.88	81 215.88	81 215.88	81 215.88	81 215.88	81 215.88	81 215.88	81 215.88
20091 CAF	EIG	3 168.40	3 168.40	3 168.40	3 168.40	3 168.40	3 168.40	3 168.40	0.00	0.00	0.00
20101 SG	EMPRUNT IMMOBILIER	30 730.59	30 264.30	29 887.50	29 510.70	29 133.90	28 757.10	28 380.30	28 003.50	27 626.70	27 249.90
201301 CE	REFECTION CLOCHER EGLISE	16 055.48	16 055.48	16 055.48	16 055.48	16 055.48	16 055.48	16 055.48	16 055.48	16 055.48	16 055.48

RENEGO EGLISE CA	RENEGOCIATION EGLISE 2013	9 116.00	9 116.00	9 116.00	9 116.00	9 116.00	9 116.00	9 116.00	9 116.00	9 116.00	9 116.00
Total budget MAIRIE DE CHOISY AU BAC		307 625.12	248 210.29	210 686.60	139 066.46	138 689.66	138 312.86	137 936.06	134 390.86	134 014.06	133 637.26

Diagramme de remboursement



Endettement pluriannuel

CHOIS - MAIRIE DE CHOISY-AU-BAC

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2010 au 31/12/2027 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2010	288 482.34 €	102 605.21 €	185 877.13 €	0.00 €	0.00 €	2 980 155.32 €
2011	289 822.41 €	97 764.18 €	192 058.23 €	0.00 €	0.00 €	2 794 278.19 €
2012	285 890.88 €	89 556.08 €	196 334.80 €	0.00 €	0.00 €	2 602 219.96 €
2013	307 549.72 €	94 337.20 €	213 212.52 €	0.00 €	0.00 €	2 705 907.29 €
2014	307 586.29 €	85 862.15 €	221 724.14 €	0.00 €	0.00 €	2 492 694.77 €
2015	395 071.44 €	79 109.40 €	229 703.00 €	0.00 €	0.00 €	2 270 970.63 €
2016	310 761.30 €	70 588.56 €	240 172.74 €	0.00 €	0.00 €	2 047 972.10 €
2017	307 739.13 €	60 229.48 €	247 509.65 €	0.00 €	0.00 €	1 807 799.36 €
2018	248 210.29 €	51 130.23 €	197 080.06 €	0.00 €	0.00 €	1 560 289.71 €
2019	210 686.60 €	44 061.86 €	166 624.74 €	0.00 €	0.00 €	1 363 209.65 €
2020	139 066.46 €	39 139.71 €	99 926.75 €	0.00 €	0.00 €	1 196 584.91 €
2021	138 689.66 €	35 728.30 €	102 961.36 €	0.00 €	0.00 €	1 096 658.16 €
2022	138 312.86 €	32 187.92 €	106 124.94 €	0.00 €	0.00 €	993 696.80 €
2023	137 936.06 €	28 512.99 €	109 423.07 €	0.00 €	0.00 €	887 571.86 €
2024	134 390.86 €	24 697.70 €	109 693.16 €	0.00 €	0.00 €	778 148.79 €
2025	134 014.06 €	20 735.98 €	113 278.08 €	0.00 €	0.00 €	668 455.63 €
2026	133 637.26 €	16 621.50 €	117 015.76 €	0.00 €	0.00 €	555 177.55 €
2027	133 260.57 €	12 347.69 €	120 912.88 €	0.00 €	0.00 €	438 161.79 €

ELEMENTS D'ANALYSE PROSPECTIVE :

Ratio : Encours total de la dette par habitant au 31.12.2016= Capital restant dû (2 040 730€) divisé par 3507 habitants = 581 € (648€ fin 2015)

ANNEXE 1

Population Municipale des communes de l'ARC en 1990, 1999, 2009, 2014

Les populations légales millésimées 2014 entrent en vigueur le 1er janvier 2017.

population	1982	1990	1999	2009	2014	Ecart entre 1990 et 2014	% de croissance en 25 ans
ARMANCOURT	472	501	526	551	560	+59	+11.8%
BETHISY SAINT MARTIN	846	1023	1143	1089	1128	+132	+10.3%
BETHISY SAINT PIERRE	3034	3140	3133	3261	3143	+3	+0.1%
BIENVILLE	411	514	482	454	451	-15	-12.26%
CHOISY AU BAC	2313	3786	3573	3418	3353	-433	-11.43%
CLAIROIX	1580	1614	1951	2117	2128	+514	+31.8%
COMPIEGNE	40 384	41 896	41 228	40 860	40 732	-1164	-2.78%
JANVILLE	704	703	695	712	701	-2	-0.3%
JAUX	1087	1407	2078	2304	2439	+1032	+73.3%
JONQUIERES	477	512	529	592	603	+91	+17.8%
LACHELLE	354	522	561	587	617	+95	+18.2%
LACROIX ST OUEN	3475	3754	4232	4507	4324	+570	+15.2%
LE MEUX	998	1471	1700	2016	2145	+674	+45.8%
MARGNY LES COMPIEGNE	5429	5625	6503	7825	7905	+2280	+40.5%
NERY	608	692	678	706	669	-23	-3.3%
SAINT JEAN AUX BOIS	302	319	348	297	306	-13	-4.1%
SAINT SAUVEUR	1515	1649	1605	1562	1630	-19	-1.2%
SAINT VAAST DE LONGMONT	454	515	540	616	639	+124	+24.1%
SAINTINES	773	821	854	894	1002	+181	+22%
VENETTE	2002	2400	2671	2732	2804	+404	+16.9%
VERBERIE	2293	2627	3291	3936	4100	+1473	+56.1%
VIEUX MOULIN	418	495	579	603	680	+142	+37.4%

M. GUESNIER : Merci à M. MIGNARD pour cette présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une voix contre (M. ARENS) prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.